



SESSION DIOCESAINE 2018
Lycée Pierre-Marie Théas
1 rue Marie-Rose GINESTE
82000 – MONTAUBAN

Des communautés fraternelles au service de l'Évangélisation

« La fraternité est la voie pour donner ou redonner le goût de la foi. » Orientations Diocésaines 2015

Intervenant :

- **Michel Rebours**, après avoir travaillé dans les Ressources Humaines, a créé son cabinet de coaching. Il dirige l'Institut In Viam depuis mars 2014 dans une recherche de cohérence et d'enrichissement réciproques entre anthropologie chrétienne et pratique professionnelle de l'accompagnement. Il a fondé le Groupe de Fontenelle – groupe de recherche pluridisciplinaire – et mène des études universitaires en théologie à l'Institut Catholique de Paris. Il a contribué à plusieurs ouvrages collectifs dont « Accompagner l'Homme blessé » en 2014. Il vient de publier un nouvel ouvrage « Initier et accompagner les transformations ecclésiales ».

Lundi 19 février 2018 : 8 h 30 - 17 h (Eucharistie à 17 h 15 au Lycée Pierre-Marie Théas)

Mardi 20 février 2018 : 9 h - 17 h (Eucharistie à 9 h au Lycée Pierre-Marie Théas)

Visée : La fraternité, plus qu'une qualité d'un vivre ensemble chrétien, est la manifestation visible de notre communion ecclésiale. Elle permet aux communautés de partager et vivre l'Évangile pour l'annoncer à tous. La session se propose de resituer la fraternité dans l'être même de l'Église et de voir comment elle permet la croissance et la maturation d'une communauté chrétienne pour la mission, faisant de chaque baptisé investi un disciple missionnaire.

La session diocésaine est ouverte à tous.



Inscription à renvoyer avec le règlement

Au Secrétariat de la Maison Diocésaine - 91, Boulevard Montauriol 82000 Montauban
avant le 15 février 2018 dernier délai

Tel : 05 63 91 62 40 - Fax : 05 63 93 13 40 - E-mail : secretariat.maisondiocesaine@catholique-montauban.cef.fr

NOM : **Prénom :**

Paroisse, Mouvement, Service :

Adresse postale complète :

Tel : **Adresse email :**

Sera présent(e) **à la session** **lundi** **Mardi**

au repas * **lundi** **Mardi**

- **Participation aux frais de la session : 5 € à régler par chèque à l'ordre de ADM**

- **Frais de repas : 5 € le repas, à régler par chèque à l'ordre de ADM**

RAPPEL :

- **Faire deux chèques de règlement séparés (session et repas)**
- **Tout repas non réglé ne sera pas réservé**
- **Cette inscription doit être accompagnée des chèques repas et session pour être validée**

ATTENTION :

Les repas payés et non pris ne pourront être remboursés

Les personnes qui négligent les délais d'inscription perturbent de manière conséquente le travail des organisateurs de ces journées.